

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE

BELLEGARDE SERVICES TECHNIQUES Bellegarde, le 11 octobre 2022

ARRETE DU MAIRE

N° ST 2022 - 147

OBJET: AUTORISATION DE VOIRIE POLICE DE ROULAGE

Le Maire de la commune de BELLEGARDE.

- **Vu** les articles L. 2212-1 et 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Vu** la demande formulée par l'entreprise ADIL MACONNERIE 222 Traverse Brun − 13016 MARSEILLE
- Considérant des travaux de création d'un GC entre un poteau FT et une chambre FT pour CIRCET Chemin du Nord 30127 BELLEGARDE

ARRETE

ARTICLE 1: L'entreprise ADIL MACONNERIE est autorisée à circuler au Chemin du Nord du 26 octobre au 16 novembre 2022 afin de réaliser les travaux prévus.

ARTICLE 2: Le stationnement sera interdit, ainsi que la circulation au fur et à mesure de l'avancement des travaux, compte tenue de la présence des engins et des véhicules.

ARTICLE 3: Toutes les signalisations nécessaires (« Stationnement Interdit » « Circulation interdite » « Déviation » ...) seront mises en place par le pétitionnaire selon l'avancement du chantier, aux distances réglementaires imposées.

ARTICLE 4: Le pétitionnaire est dans l'obligation de restituer la chaussée propre et sans encombre pour les usagers après son départ.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie, Messieurs les agents de police municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

Publié sur le site de la commune (www.bellegarde.fr)

Transmis au pétitionnaire, à la brigade de gendarmerie, à la police municipale, aux services techniques municipaux.

Publié le, 14 octobre 2022

Le Maire,

Juan MARTINEZ